

Les Bébés Tritons Brestois  
31, rue du Commandant Drogou  
29200 Brest  
06.74.82.04.29  
bebes.tritons@gmail.com  
www.bbtb.fr



## Règlement intérieur

(Conforme au code du sport Art R131-3)

### Objectifs et statuts de l'association

Créée en 1978, l'association les « Bébés Tritons Brestois » a pour fondement la pratique d'une activité aquatique FAMILIALE qui repose sur le lien parent / enfant, de l'enfant en attente (la grossesse) à l'enfant en développement (du bébé à 12 ans) avec une constante « le parent est l'animateur de l'enfant »  
La spécificité de cette association est de faire découvrir l'eau autrement, ce n'est pas un cours, ce n'est pas un parc de loisirs, et il n'y a pas de matériel qui entrave la liberté de mouvement, le parent étant la bouée de son enfant. Elle est assimilée à une association sportive.

Affiliée à une fédération omnisports, la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), l'association est agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et Sport.

C'est une association de type loi 1901 à but non lucratif, elle repose sur des bénévoles qui assurent le présent et le devenir de l'association. Les frais d'inscription correspondent aux frais de fonctionnement et au coût de l'activité. Elle est gérée par un conseil d'administration, élu chaque année lors de l'Assemblée Générale. C'est le temps fort de la vie associative, vous y serez invité chaque année pour vous présenter le bilan de l'année écoulée et on recueillera vos idées et on se projettera ensemble sur l'année à venir.

### Le Conseil d'administration (CA)

Il est composé de parents adhérents bénévoles et se réunit une fois par mois pendant la période scolaire. Tout membre de l'association peut participer à ses réunions. Lors de la réunion qui suit l'assemblée générale ordinaire, sont élus le/la président(e), le/la secrétaire et le/la trésorier(e).

La vie associative est organisée, y sont abordés tous les sujets inhérents au bon fonctionnement de l'association, à la trésorerie, toutes demandes des adhérents et à la gestion des salariés.

### Inscriptions

- Pour les inscriptions familles, aquagym et mini-baleines, les pièces suivantes sont impératives :
  - une fiche d'inscription remplie et signée par famille.
  - un certificat médical par enfant (pas d'inscription si pas de certificat valide au moment de celle-ci), pour l'aquagym un certificat médical du gynécologue ou du médecin traitant.
  - la photocopie des vaccins de chaque enfant (minimum 2 injections DT Polio)
  - le montant de l'adhésion.
  - une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
- Pour les « Mini-Baleines » :
  - un certificat médical d'aptitude à la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre autonome à l'air comprimé, délivré par la médecine du sport. À cause de délais importants, ce certificat devra être remis dans le courant du premier trimestre de la saison. Pensez à prendre rendez-vous le plus tôt possible : Médecine du sport : 02.98.33.53.40
  - une autorisation parentale remplie ultérieurement au cours des premières séances.

Les inscriptions sont annuelles pour une séance par semaine hors vacances scolaires selon des horaires précis qu'il faut respecter. Tout changement de créneau en cours d'année est à demander auprès du CA et avec accord des maîtres-nageurs.

Le montant de l'adhésion pour l'année est défini par le CA à la fin de l'année scolaire précédente.

L'inscription famille et aquagym inclut l'adhésion, la licence prise auprès de la FSGT pour les enfants et adultes (2 adultes pour les familles) les frais administratifs de gestion de l'association, et le coût de l'activité.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles dans la limite des places disponibles, par téléphone, par mail, aux permanences assurées par l'association pour avoir les renseignements et les documents.

Dans ce cas, le montant de l'adhésion est calculé au prorata des trimestres, tout trimestre commencé étant dû ainsi que le montant de la licence annuelle et des frais administratifs.

Le montant de l'adhésion peut être fait par chèque bancaire, en espèce ou par chèques vacances.

### Remboursement

En cas d'incapacité physique à la poursuite des activités, une demande de remboursement pourra être présentée auprès du CA. Toute demande devra être accompagnée d'un certificat médical. Elles seront toutes étudiées par le CA. Tout trimestre commencé est dû (la date du certificat médical faisant foi). La licence et l'adhésion ne peuvent faire l'objet d'un remboursement.

### Communication

Toutes les informations importantes relatives à la vie de l'association notamment les annulations de séances, manifestations, ... seront communiquées par mail et par SMS. Il est important de nous communiquer lors de votre inscription une adresse mail et téléphone que vous consultez régulièrement.

Dans le cas contraire nous ne pourrions être tenus pour responsables des informations dont vous n'auriez pas eu connaissances.

### Section de 0 à 6 ans – les « Bébés Tritons »

Cette section est divisée en 2 groupes : le groupe 0 à 2 ans (séance de 30 minutes) et le groupe 2 à 6 ans (séance est de 40 à 45 minutes).

A noter que pour 2 enfants venant en famille sur le même cours, il faut impérativement 2 adultes accompagnant.

L'association se réserve le droit d'exclure toute famille ne se conformant pas à cette règle dû à des débordements fréquents malgré les rappels.

### Section de 6-9 ans – les « Mini-Dauphins »

La section est encadrée par un maître nageur salarié, assisté par les parents dont la présence dans l'eau est obligatoire. L'objectif principal est l'apprentissage de la nage.

### Section « Mini-Baleines »

La section accueille des enfants à partir de 9 ans. Les séances durent 1h à la piscine de Kerhallet et Foch. Les enfants et les parents découvrent la plongée sous-marine ensemble. La section est encadrée par des membres bénévoles de l'association ayant reçu une formation appropriée.

L'objectif principal est l'apprentissage de la plongée.

## **Règles à respecter en piscine et imposées par la Mairie de Brest**

- Arrivée en piscine 15 minutes avant le début de son cours. (pas de vestiaires disponibles avant ce laps de temps)
- Douche savonnée avant de rentrer dans la piscine obligatoire pour tous les participants (enfants et parents).
- Port du bonnet obligatoire pour tous.
- Port des chaussures interdit autour du bassin.
- Couches « spéciales baignades » interdites (question d'hygiène et de sécurité).
- Pas de récipients en verre dans l'enceinte et autour de la piscine, la collation pour les enfants doit être prise à la sortie de la piscine
- **Les piscines qui nous accueillent sont des piscines municipales, les vestiaires y sont collectifs, mixtes et non surveillés.**
- Après votre séance de piscine, il faut libérer rapidement les vestiaires (la convention avec la ville nous impose un délai de 20 minutes maximum entre la sortie du bassin et la sortie de la piscine).

**L'association ne saurait être tenue responsable des séances pouvant être annulées pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment les compétitions sportives, pollution de l'eau durant une séance, etc...**

**Les annulations ne peuvent ouvrir droit à aucun remboursement, ni à aucun rattrapage sur d'autres créneaux piscine.**

**Les maîtres nageurs organisent eux-mêmes leur séances et exercices, ceux-ci peuvent donc être différents d'un cours à l'autre et sont variables en fonctions de l'aisance des parents et enfants dans l'eau et ne peuvent donc pas prétendre à un planning défini préalablement.**

**Le parent étant la bouée de l'enfant, il y a quelques exercices fondamentaux en début d'année (la tenue de l'enfant...) afin d'appréhender sereinement le reste de la saison et ainsi passer de bons moments avec vos enfants.**

**Tous les groupes sont encadrés par des maîtres nageurs diplômés, cependant **les enfants restent sous la responsabilité et la surveillance du/des parents présents.****

**Lorsque la piscine a plusieurs bassins (Foch), les parents s'assurent que leurs enfants restent dans le bassin défini par le maître-nageur.**

**Nous sommes garant de votre sécurité durant le cours, ceci implique un respect du règlement.**

Le bon fonctionnement de l'association est conditionné à l'adhésion et l'acceptation de ce règlement intérieur, et c'est dans l'intérêt commun que chacun s'engage à le respecter.

Un livret bleu est également remis à chaque famille, ce livret explique rapidement le principe de l'association, sa façon d'aborder les cours en piscine et le développement de l'enfant dans le milieu aquatique en fonction de son âge (à titre indicatif).

A Brest, le

Noms :

Signatures :